



# Assemblée Générale du 09 décembre 2022

## Membres présents

Caroline Saint-Jours, Jean-Luc Pouget, Carole Maynard, Adrien Renard, Didier Duclos, Virginie Duclos, Mathias Brunet, Christophe Chapelle, Cécile Chapelle, Anne-Marie Gioux, Fabrice Lafargue, Annie Dagoury, Lucien Dagoury, Heidi Segel, Sabine Joullié, Anne Poncelet, Sophie Jerry Fornells, Mary-José Otero, Valérie Beugnot, Yannis Maugé, Hélène Billet, Philippe Bégué, Raquel Nieto, Corinne Jules, Jean-François Laurent, Lucie Andron, Lucile Janché, Loucif Merakeb, Béatrice Gautier, Audrey Alletti, Yveline Mège, Pierre-Amiel Giraud

## Membres excusés

Françoise Lajuzan, Anne-Marie Gonin, Claire Jannièrre, Maryna Vinnikova, Zinéb Pichet-Mantrach, Marie Darmian

## Ordre du jour

1. Bilan des producteurs.productrices
2. Bilan de l'année
  - a. Adhérents
  - b. Finances
3. Membres de la collégiale et coordonnateurs.coordonnatrices
4. Question diverse : adhésion à l'AMAP pour les producteurs.productrices ayant des contrats comme tout amapien
5. Question diverse : situation très critique pour une amapienne
6. Conclusion

## Bilan des contrats

### **Agrumes**

La relation coordinateurs/producteurs se passe bien. Cependant un coordinateur souhaite arrêter à la fin de l'année 2023.

Le producteur distribue à 4 AMAP, qui se partagent 80 cagettes d'agrumes.

L'AMAP de Créon a historiquement 20 cagettes. Néanmoins cette année, nous en avons eu 24, ce qui correspond à 40 contrats.

6 amapiens ont arrêté au renouvellement 2022, et 14 nouveaux sont arrivés, bien qu'il y aurait pu en avoir plus au vu de la demande.

Le coût du contrat va certainement être augmenté du fait de l'augmentation des prix notamment du transport.

Cette année, il y a eu une surproduction de clémentines, ce qui explique la vente de cagettes hors contrat.

L'AMAP de Créon devrait rencontrer prochainement les autres AMAP, en vue d'améliorer le fonctionnement existant.

### **Bœuf**

Les coordinateurs constatent une diminution des adhérents au contrat bœuf. En 2021-2022 il y avait 7 adhérents et en 2020-2021 il y en avait 11. Ceci représentait des quantités respectivement de 56kg et de 130kg.

La diminution est telle que la distribution prévue le 16 décembre 2022 a été annulée, du fait de l'absence de réponse de la part des amapiens.

La productrice a repris l'exploitation familiale et doit faire face à des problèmes liés à la succession. La situation pour elle est de plus en plus compliquée.

### **Brebis Raisin**

Cette année a été exceptionnelle du fait de la sécheresse.

La vigne n'a pas eu de maladie, mais n'a pas produit au maximum. Ce qui représente une perte de 30%, qui a peu d'impact sur le chiffre d'affaires.

Les brebis et les agneaux nouveaux nés se portent bien malgré l'absence d'herbes et le fait d'avoir été principalement nourries avec du foin.

Pour le producteur, la taille de la ferme est surdimensionnée. Il aimerait notamment réduire les vignes de moitié, ce qui est en discussion avec son père qui est le propriétaire.

Aujourd'hui le producteur vend le raisin de 5 hectares aux négociants et se garde 5 hectares pour sa propre production de vins.

Le producteur a du mal à se dégager un salaire mais souhaite rassurer l'AG en précisant qu'il se nourrit de ses animaux et légumes/fruits. Il précise également qu'il est devenu propriétaire de son habitation tout récemment ; félicitations à lui !

Les coordinatrices et le producteur ont repris le contrat, et vont proposer le nouveau à partir de janvier 2023. Il y a tout de même aujourd'hui 11 contrats pour les tomes et 1 contrat pour les yaourts.

Une dégustation de caillé et de greuil aura lieu le 2<sup>ème</sup> vendredi de janvier.



## Champives

Cette année la production débute en douceur puisque les producteurs, ne souhaitant pas avoir de surplus de quantités et jeter, n'ont pu faire autant de marchés que l'année dernière. Mais ils vont sur de nouveaux marchés, comme Langon et Cadillac.

Néanmoins, ils assurent la production pour les AMAP, ce qui représente à Créon 17 contrats champignons (10kg de shiitakés et 5kg de pleurotes) puis 22kg d'endives.

Les producteurs ont deux projets en cours :

- Un essai de production de substrat « maison », avec une première phase de test pour les pleurotes pour un objectif d'une production interne à 100%. Lors de cette première phase de test, ils assureront la production en ayant 50% de substrat « maison » et 50% de substrat acheté ;
- Depuis un mois, une troisième personne est arrivée dans la production, avec pour désir de devenir associé.

L'installation d'un parc solaire est également à la réflexion.



## Légumes

Les paniers de l'hiver 2021-2022 ont vu de petites quantités de légumes, ceci du au fait que les légumes d'hiver se plantent et se développent en été (pour rappel, l'été 2021 a été relativement pluvieux).

Néanmoins, toutes les distributions ont été assurées cette année 2021-2022.

L'été caniculaire n'a pas trop impacté la production grâce à l'irrigation, hormis pour les haricots par exemple qui étaient très filandreux. Les poireaux et les choux également n'ont pas apprécié la chaleur.

C'est par contre le travail physique au champ qui a été très difficile du fait des températures.

Les animaux, tels que les sangliers et oiseaux, ont aussi recherché l'eau dans les légumes, et ont réduit la production. Mais les légumes de l'hiver 2022-2023 arrivent !

En terme de finances, les 22 contrats à Créon et 23 contrats à l'Artolli (anciennement Paillet) pour cette nouvelle année 2022-2023 ne permettent pas aux productrices de s'y retrouver. Elles recherchent ainsi d'autres débouchés et d'autres productions.

Elles essaient cet hiver la vente de fleurs séchées dans un marché réservé aux fleuristes. En effet, le départ prochain à la retraite de la mère de Lucie, vendeuse notamment de fleurs séchées, permet aux productrices d'avoir les plants et matériaux adéquats, sans investir.

Si ces ventes fonctionnent bien, elles produiront plus l'année prochaine. Mais cela semble bien parti, puisque les fleuristes apprécient leur production de proximité.



## Œufs

La productrice arrête son élevage de poules parce que fatiguée des attaques de prédateurs malgré les techniques de protection mises en place. Cela la soulage également puisqu'elle ne forcera plus les poules à produire plus que naturellement.

Un nouveau producteur prend le relais à partir de janvier 2023. Le contrat sera envoyé par mail sous peu.

## **Poissons**

Le pêcheur, actuellement en mer, a dû arrêter la pêche pendant 90 jours, pour cause de reproduction des poissons. Il a également dû faire réparer son bateau ce qui a impliqué un retard des livraisons de septembre.

Cependant, il ne souhaite pas augmenter le prix des contrats puisque cela fonctionne correctement pour lui notamment des faits de la vente à la criée et du fonctionnement avec ses pêcheurs. En effet, ils se partagent à 4 les frais liés à la vie du bateau.

Cette année, il y a 36 contrats à Créon.

## **Pommes**

Cette année les producteurs ont une AMAP de plus à leur liste.

A Créon, cela représente 48 contrats, soit 1,8 tonnes de pommes. Il y a 14 nouveaux contrats et 9 qui n'ont pas renouvelé.

Le gel en début de saison a détruit les fleurs présentes mais de nouveaux bourgeons ont vu le jour par la suite.

La sécheresse qui a suivi a peu impacté la production grâce au système d'irrigation par goutte à goutte mis en place en 2018. Les pommes ont ainsi pu grossir normalement et les variétés tardives ont eu droit aux dernières pluies pour s'épanouir.

Dans l'ensemble, les producteurs sont contents de la récolte et ont pu remplir la chambre froide.

Les producteurs annoncent qu'il y aura quelques nouveautés l'année prochaine dont du cidre (test de fabrication), et possiblement une livraison de plus en avril.

## **Poulets**

Le producteur part à la retraite au mois de mars 2023. Il est proposé de fêter son départ lors de sa dernière distribution, soit le 1<sup>er</sup> vendredi de mars.

Les membres de la collégiale feront savoir à leur réseau que l'AMAP de Créon est prête à rencontrer des producteurs dans le besoin.

## Bilan de l'année

### a. Adhérents

Au renouvellement 2022-2023, il y a 74 adhérents dont 11 retardataires dans le paiement de l'adhésion, mais qui vont régulariser !

Il y a une perte d'adhérents par rapport à l'année précédente, mais 19 nouveaux amapiens sont arrivés ; bienvenue à eux !

b. Finances

Du 01 septembre 2021 au 31 août 2022

<b>DEPENSES</b>	
<b>Assurance (MAIF)</b>	<b>109,70 €</b>
<b>Communication</b>	<b>194,26 €</b>
Flyers	120,00 €
Maintenance du site internet	74,26 €
<b>Frais de réception</b>	<b>199,04 €</b>
Repas chez les producteurs de champignons	150,00 €
Dégustation endives	49,04 €
<b>Location salle de distribution</b>	<b>682,00 €</b>
<b>Clés salle de distribution</b>	<b>160,90</b>
<b>Aide producteur</b>	<b>1 500,00 €</b>
<b>TOTAL dépenses</b>	<b>2 845,90 €</b>

<b>RECETTES</b>	
<b>Cotisations adhérents</b> (87 adhérents)	<b>1 305,00 €</b>
<b>Subvention indirecte mairie Créon</b> (mise à disposition salle de distribution)	<b>682,00 €</b>
<b>Solde année 2020/2021</b>	<b>2 063,11 €</b>
<b>TOTAL recettes</b>	<b>4 050,11 €</b>

<b>SOLDE</b>	<b>1 204,21 €</b>
--------------	-------------------

Membres de la collégiale et coordonateurs.coordonatrices

Les membres de la collégiale validés par l'AG sont :

Caroline Saint-Jours, Béatrice Gautier, Mary-José Otero, Audrey Alletti, Raquel Nieto, Lucie Andron, Marie Plouganou Chabi, Loucif Merakeb, Lucile Janché, Hélène Billet  
Hélène Billet rejoint la collégiale, à l'unanimité.

Les coordonateurs.coordonatrices validés par l'AG sont :

 Agrumes : Hélène Billet et Philippe Bégué ; Philippe souhaite arrêter cette coordination à la fin 2023

 Bœuf : Carole Maynard et Jean-François Laurent

 Brebis Raisin : Audrey Alletti et Yveline Mège ; une troisième personne est susceptible de compléter ce groupe

 Champives : Mary-José Otero et Valérie Beugnot

 Légumes : Lucile Janché et Cécile Chapelle ; Cécile rejoint la coordination à l'unanimité

 Œufs : Anne Poncelet

 Poissons : Lucien et Annie Dagoury

 Pommes : Sabine Joullié et Mathias Brunet

 Poulets : Adrien Renard ; Adrien assure la coordination jusqu'à la retraite du producteur, soit jusque fin mars 2023

### Question diverse : adhésion à l'AMAP pour les producteurs.productrices ayant des contrats comme tout amapien

1 vote contre / 31 votes pour que les producteurs.productrices payent une adhésion à l'AMAP à partir du moment où ils deviennent consomm'acteurs.trices.

### Question diverse : situation très critique pour une amapienne

Une amapienne se retrouve dans une situation très complexe puisque sa maison a récemment brûlé. Les membres de l'AG proposent de lui indemniser l'ensemble de ses contrats à l'AMAP pour le mois de décembre 2022.

Les membres de la collégiale reviendront vers l'AG pour préciser le montant que cela représente.

### Conclusion

Puisqu'il reste 1 200€ sur le compte de l'AMAP, l'AG propose d'accorder une subvention au.x producteur.s dans le besoin, mais précise qu'il est nécessaire de garder un minimum de 500-600€ de trésorerie.

Les coordinateurs vont échanger avec les producteurs et une décision de subvention(s) sera votée lors de la prochaine AG extraordinaire qui aura lieu le vendredi 06 janvier 2023.

Le soutien à l'amapienne dont la maison a brûlé sera également voté lors de cette AG.

Prochain rdv : AG du 06 janvier 2023